

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016 A 19 H 30

MEMBRES ELUS : 19
MEMBRES EN FONCTION : 19
MEMBRES PRESENTS : 13 + 3 pouvoirs
MEMBRES ABSENTS : 06

MEMBRES PRESENTS :

M. Patrick SCHOTT
Maire

M. Bernard BECK
Mme Isabelle HALTER
M. Jean-Jacques BRUCKMANN
Adjoints

Mme Nathalie SCHEIDT
Mme Célia RISCHMANN
Mme Christel BUCHEL
Mme Martine FOHR
M. Jérémie SCHNEIDER
Mme Agnès FISCHER
M. Daniel BITZ
M. Christian SCHOTT
Mme Françoise KEIFF
Conseillers

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mme Joelle SCHOTT, pouvoir à Mme Célia RISCHMANN
M. Jacky BRUCKER, pouvoir à M. Bernard BECK
M. Thierry REHRI, pouvoir à M. J-Jacques BRUCKMANN

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : M. Gérard HALTER
M. Jean-Luc SCHLOSSER
Mme Tiffany DILLINGER

Entré en cours de séance (point IV) M. Christian SCHOTT

La convocation pour la séance a été transmise le 7 décembre 2016 séparément à tous les membres du conseil municipal.

Monsieur Patrick SCHOTT, maire de SCHIRRHEIN, ouvre la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016

Le maire soumet le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016 au vote du conseil municipal, pour approbation.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2016.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal désigne M. Daniel BITZ en qualité de secrétaire de séance.

III. DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément aux délégations données par le conseil municipal au maire par délibération du 17 avril 2014, le maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal.

MARCHE PUBLIC – (montants TTC)

Viabilisation de la 4^{ème} tranche du lotissement «Les Myrtilles»

Lot 1 – VOIRIE – ASSAINISSEMENT

Attributaire : Société Jean LEFEBVRE – Schweighouse-sur-Moder 360 000,00 €

LOT 2 – RESEAUX SECS

Attributaire : Société SOGECA 44 325,60 €

REAMENAGEMENT DE L'ECOLE MATERNELLE – AVENANTS

<u>LOT</u>	<u>TITULAIRE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>	<u>VARIATION</u>	<u>MARCHE APRES AVENANT</u>
2 – couverture	AUGST – Niedermodern	Non exécution 3 V.R. ext.	2 376,00 €	- 14,70 %	13 772,40 €
8 – revêtement sols	Peintures Réunies – Mundolsheim	Non exécution résine sols W.C.	3 182,40 €	- 18,13 %	14 374,03 €

9 – Peinture intérieure	BRUDER – Schirrhein	Mise en peinture diverses / non exécution dans salle 3	1 342,45 €	11,09 %	13 447,39 €
10 – Menuiserie intérieure	SCHALCK – Niedermodern	Non exécution habillage chevêtres	1 091,28 €	- 17,20 %	5 251,20 €

AMENAGEMENT DU HALL ARTISANAL «LA CHOCOLATERIE»

<u>LOT</u>	<u>TITULAIRE</u>	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>	<u>VARIATION</u>	<u>MARCHE APRES AVENANT</u>
9 – crépi	CREPI CENTRE – Reichshoffen	Partie de façade non prévue, suite à démolition appentis	2 184,00 €	20,22 %	12 984,00 €

RENOVATION BBC ECOLE ELEMENTAIRE – CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Architecte Denis WALTHER : honoraires 9 % sur 480 000,- € TTC

LOCATIONS

HALL ARTISANAL «Ancienne chocolaterie»

Atelier 2, loué à ESPACE CHASSE, 750,- € / mois, au 15.11.2016

Atelier 3, loué à Plâtrerie STILTZ, 650,- € / mois, au 01.12.2016

Atelier 4, loué à K & W génie climatique, 1.150,- € / mois au 01.12.2016

IMMEUBLE 1, RUE DU FOYER

Logement rez-de-chaussée, loué à Fiona SCHEIDT et Guillaume KAISER, 560,- € / mois, au 15.12.2016.

-Monsieur Christian SCHOTT entre en séance-

IV. COMMISSIONS

Il est donné lecture des comptes-rendus des réunions de commissions communales s'étant tenues depuis la dernière séance du conseil municipal.

A/ COMMISSIONS TRAVAUX ET URBANISME

-Présenté par le maire-

Compte-rendu de la commission travaux urbanisme du 07.11.2016

Point unique à l'ordre du jour : aménagement du secrétariat de mairie en présence du maître d'œuvre. Cabinet d'architecture WALTHER, Monsieur LERCHER Jonathan, en vue de créer une agence postale communale.

Le projet de créer une agence postale communale a été validé en municipalité pour pérenniser le service postal de la commune compte-tenu du risque de fermeture du bureau actuel. Au niveau national et local, les bureaux peu ou plus assez fréquentés sont fermés les uns après les autres. Les communes concernées, par conventionnement avec la poste peuvent reprendre le service.

Une visite d'une agence postale communale à SCHWINDRATZHEIM a permis de voir l'équipement nécessaire et surtout de faire le point avec le personnel du service (18 mai 2016).

Le cabinet d'architecture, a ainsi présenté un projet d'agencement d'un tel service dans l'actuel secrétariat de mairie : création de 3 espaces de travail séparés au lieu de 2, entrée du public par le «sas» d'entrée, conserver l'entrée actuelle de la mairie (2 portes vitrées). Rabaissement des plafonds.

De nombreuses questions ont été soulevées lors de la présentation. La commission est sollicitée pour s'imprégner du projet et pour réfléchir elle aussi aux possibilités d'agencement optimales qui seront analysés lors d'une prochaine réunion de travail.

Compte-rendu de la commission du 17.11.2016 à l'école élémentaire

Point unique à l'ordre du jour : rénovation globale de l'école élémentaire pour en faire un bâtiment BBC.

Le maire rappelle les différentes étapes préparatoires avant la mise en action de la commission.

- . Projet validé en municipalité et dépôt d'une demande de subvention complémentaire au titre du TEPCV territoire à énergie positive pour la croissance verte déposée au service de l'ADEAN.
- . Acceptation du dossier et signature de la convention le 01.08.2016. Subvention de 66 360,- € avec respect impératif du calendrier : achèvement au 31.10.2018.
- . Consultation des architectes, 3 au total, mi-septembre.

Le cabinet WALTHER de Haguenau a été retenu, étant le moins disant, au taux de 9 % .
(Architecture Concept –Schiltigheim, 9,6 % ; Architecte M. THOMAS – Brumath, 10,5 %).

Par la suite ont été consulté :

- la directrice et des enseignantes avec les référents élus de la commune.
- la responsable de la bibliothèque, Anne-Marie Gentner.

Nouvelle consultation et signature du marché d'étude thermique, avec le cabinet Héliosol de Neuwiller-les-Saverne. Test d'infiltrométrie a été réalisé pendant les vacances de novembre, coefficient 0,62, très bon.

Consultation et information au maire de Schirrhoffen.

Réunion : ADEAN, Région, Héliosol, Architecte pour validation de la compatibilité du projet et du subventionnement possible.

La commission a travaillé avec le cabinet d'architecte et Héliosol pour les choix les plus judicieux pour l'isolation du bâtiment, mais aussi des choix de travaux intérieures «rénovation globale».

- . Remplacement des fenêtres.
- . Isolation extérieure.
- . Isolation combles.
- . Remplacement de la couverture.
- . Réfection des sols, murs, couloirs, cage d'escalier.
- . Portes coupe-feu.
- . Mise en place d'une VMC.

Cette première étape était une phase très importante pour poser le projet et permettre à l'architecte d'avancer sur un estimatif en concertation avec le bureau d'étude.

Rendez-vous est donné pour le 6 décembre pour un premier retour.

Compte-rendu de la commission travaux et urbanisme du 06.12.2016

Après la réunion du 17 novembre, il y a eu une deuxième phase de consultation et de nombreux échanges entre la directrice de l'école, la mairie et le cabinet d'architecture pour répondre aux questions restées ouvertes.

C'est un projet bouclé à 90 % qui a été présenté par M. BURRUS à l'aide d'un power-point projeté par ses soins (voir extraits ci-après). La question de l'enveloppe, de l'isolation et des divers travaux nécessaires ont été commentés par ce dernier. Beaucoup de points techniques ont été abordés.

- . Présentation des consommations actuelles.
- . Présentation des critères de la Région.

Objectif BBC : besoin de chauffage 40 – Consommation d'énergie 70

Actuellement : besoin de chauffage 81 – Consommation d'énergie 143

- Travaux envisagés :
 - . Isolation extérieure des murs 16 cm polystyrène R=4,21
 - . Isolation plafond sous sol 8 cm PU projeté: R=3,45
 - . Isolation rampant escalier 30 cm LdV R=8,8
 - . Isolation complémentaire planchers combles 16 cm TMS R=7,27
 - . Remplacement des fenêtres simple vitrage
 - . Mise en place d'une régulation classe par classe
 - . Mise en place d'une ventilation simple flux avec détecteurs de CO2 et d'humidité
 - . Mise en place chauffe eau instantané
 - . Etanchéité Q4=0,5 m3/m²h.

RESULTAT DES SIMULATIONS :

	Actu Reel	Actu RT	BBC STD GAZ	BBC STD BOIS
Conso Chf	129 244,0	155 550,6	51 399,3	55 397,0
Besoins			42 628,0	42 628,0
Besoins /m²	63,2	76,1	40,7	40,7

ELEC	kWh _{ef}	kWh _{ef}	kWh _{ef}	kWh _{ef}
Conso ECS				
Conso Ref	4 747			
Conso Ecl	9 074	9 074	5 809	5 809
Conso Ventil			1 061	1 061
Conso Aux	324	324	413	227
Conso total	14 145	9 398	7 283	7 097

FINANCEMENT ET AIDES :

	GAZ	BOIS
TOTAL €HT	468 240 €	548 240 €
Aides CEE	4 298 €	4 298 €
Aides Région 80€/SP	76 098 €	76 098 €
Aides Région Forfait 25 000 €	25 000 €	25 000 €
Aides TEPCV	66 360 €	66 360 €
Aides Autres		51 090 €
Aides Totales	171 756 €	222 846 €
Reste Investissement	296 484 €	325 394 €

La prochaine étape est le bouclage des derniers points techniques entre le cabinet Héliosol et le cabinet d'architecture. La présentation du dossier à la Région pour relecture et/ou modification, et présentation à l'instruction pour validation finale. Concernant la partie aménagement de confort, la commission se réunira en début d'année pour un pointage «point par point» des travaux à réaliser.

Le dossier devra être bouclé pour le vote du budget et les demandes de subventions complémentaires à faire au titre de la DETR.

B/ COMMISSION DES FINANCES

-présenté par Mme Isabelle HALTER-

1/ TARIFS COMMUNAUX 2017

Les tarifs votés pour 2016 sont passés en revue :

Publicité bulletin municipal

1/12 ^{ème} de page	60,00 €
1/8 ^{ème} de page	80,00 €
1/4 de page	160,00 €

pages spéciales

1/3 de bandeau	60,00 €
1/2 bandeau	80,00 €
2/3 de bandeau	110,00 €
largeur ou hauteur de bandeau	160,00 €

Loyers forfaitaires

Terrains non agricoles pour dépôts divers	25,00 €
---	---------

Droit de place

. Ventes alimentaires	7,00 €
. Autres ventes (matelas ...)	10,00 €
. Stationnement taxi	1 500,00 €

Messti

. Manège «adultes»	500,00 €
. Manège «enfants»	250,00 €
. Plateau de jeux vidéos	250,00 €
. Autres, le ml	10,00 €

Concession

Sépulture pour 15 ans	120,00 €
Sépulture pour 30 ans	200,00 €
Case du columbarium pour 15 ans	800,00 €
Case du columbarium pour 30 ans	1.300,00 €
Cavurne pour 15 ans	1.000,00 €
Cavurne pour 30 ans	1.700,00 €

Photocopies

A4	0,20 €
A3	0,30 €

Photocopies couleur

A4	1,00 €
A3	1,50 €

Fax

1 ^{ère} page	0,80 €
pages suivantes	0,20 €

Bibliothèque

. Carte lecteur annuelle	6,00 €
. Retard / semaine / livre	0,50 €
. Livre non rendu	25,00 €

MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL

LOCAUX	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS SCHIRRHEIN	PARTICULIERS DE SCHIRRHEIN	ASSOCIATIONS DE SCHIRRHEIN / SCHIRRHOFFEN	SECTION THEATRALE (pour deux représent.)
Petite salle avec bar charges incluses	315 €	210 €	210 €	
Petite et grande salle sans cuisine, charges incluses	790 €	420 €	315 €	
Petite et grande salle avec cuisine, charges incluses	945 €	580 €	420 €	315 €

Forfait chauffage : 90,- €. Cauton : 300,- €.

Concernant les tarifs de l'ESC, la commission propose les modifications suivantes :

Catégorie «associations ou particuliers hors Schirrhein» :

. Espace bar, charges incluses : de 315,- € à 420,- €.

- . Salle complète hors cuisine, charges incluses : de 790,- € à 840,- €.
- . Salle complète, charges incluses : de 945,- € à 1.160,- €.

CAVURNES

10 nouvelles cavurnes ont été commandées auprès de la Société BRUCKER de Schirrhein. Il s'agit d'équipements en pierre d'origine européenne, alors que les cavurnes commandées en 2013 provenaient de Chine.

La valeur de l'investissement augmente de 16 %, soit 10 unités à 1.450,- € H.T.

En conséquence, la commission propose de fixer les tarifs de concession suivants à compter de 2017 :

- . 15 années, de 1.000,00 € à 1.200,00 €
- . 30 années, de 1.700,00 € à 2.000,00 €.

Par ailleurs, il est proposé d'appliquer le même tarif de concession que pour les sépultures traditionnelles lors du renouvellement de la concession d'une cavurne.

2/ DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 01

La commission émet un avis favorable à la décision budgétaire modificative n° 01 suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

023	Virement section investissement	117 000,00 €
-----	---------------------------------	--------------

Recettes

7551	Excédent budgets annexes (lotissement)	117 000,00 €
------	--	--------------

Section d'investissement

Dépenses

2313-13	Chocolaterie	40 000,00 €
2315-22	Voie multimodale	90 000,00 €
231-23	Chemin de Drusenheim	17 000,00 €
2313-99	Divers bâtiments	15 000,00 €
		162 000,00 €

Recettes

021	Virement section de fonctionnement	117 000,00 €
10223	Taxe aménagement	25 000,00 €
1321	Etat	- 3 000,00 €
1322	Région	- 5 000,00 €
1323	Département	- 8 000,00 €
13248	Communes (Schirrhoffen)	30 000,00 €
1328	"Autres"	6 000,00 €
		162 000,00 €

3/ SITUATION FINANCIERE 2016

Le maire présente la situation budgétaire détaillée à ce jour, ainsi que les prévisions de réalisation d'ici la fin d'année :

INVESTISSEMENT

	Prévu	Réalisé	
DEPENSES	1 120 269,00 €	671 533,32 €	
RECETTES	1 120 269,00 €	679 242,90 €	report exc. 2015 inclus
Résultat		7 709,58 €	excédent

FONCTIONNEMENT

			PREVISIONS FIN 2016
DEPENSES	1 230 000,00 €	804 520,12 €	70 000,00 €
RECETTES	1 230 000,00 €	974 385,94 €	120 000,00 €
Résultat		169 865,82 €	excédent 170 000,00 € + 50 000,00 €

La commission en prend acte.

C/ COMMISSION COMMUNICATION

-présenté par Mme Nathalie SCHEIDT-

La commission communication s'est réunie pour lister le projet de trame du bulletin municipal n° 41, à éditer en mars 2017.

Un projet préparé par Martine Fohr est soumis à l'ensemble des membres présents pour avis.

Les différentes rubriques sont listées les unes après les autres.

A noter :

- . Page 2 : Communiqué. Lancement d'un concours de photos insolites.
- . Page vie municipale : Un point sur le Neuen Acker, les acquisitions foncières et le projet développement urbain inscrit au PLUi.
- . Page vie municipale : un zoom sur la commission sécurité / environnement.
- . Page intercommunalité : un article sur le monument aux morts «rénové».
- . Page communauté de communes / communauté d'agglomération :
 - . point sur la CA, communauté d'agglomération
 - . bilan sur le PPI, plan pluriannuel d'investissement
 - . bilan sur le RAM, relais d'assistantes maternelles.
- . Association Alcool Assistance : mise en avant pour son 40^{ème} anniversaire.
- . Page vie économique : nouvelles entreprises en location à l'espace artisanal «La chocolaterie» - zoom sur leur activité.

Les membres sont invités à participer à la rédaction des articles en se manifestant auprès de Nathalie pour partager le travail.

V. LOTISSEMENT «LES MYRTILLES»

A/ CANDIDATURES - TRANCHE 3

1° Désistement

Le maire informe le conseil municipal du désistement de M. Claude KAUTZMANN de Schirrhoffen qui avait porté son choix sur le lot n° 10.

Le conseil municipal en prend acte.

2° Attributions de lots

Le maire indique que les candidats ayant fait l'objet d'une approbation lors du dernier conseil municipal ont procédé au choix d'un terrain, à savoir :

- . Mme Catherine BAPST de Schirrhein, qui avait choisi le lot n° 23, porterait son choix sur le lot n° 10, avec 9,69 ares, référencé Section 8, n° 281/1.

. Mme Laura PEREA et M. David RINCKENBERGER de Schirrhein, porterait leur choix sur le lot n° 23, avec 7,51 ares, référencé Section 8, n° 294/1.

Après délibération, le conseil municipal,

à l'unanimité,

. approuve la vente des lots :

- n° 10 à Mme Catherine BAPST de Schirrhein
- n° 23 à Mme Laura PEREA et M. David RINCKENBERGER de Schirrhein

au prix de 10.680,00 € TTC par are.

. charge l'étude notariale SCHULLER et HOLL d'établir les actes de cession correspondants.

B/ CANDIDATURES – TRANCHE 4

Le maire soumet deux candidatures à l'acquisition d'un terrain de construction de la 4^{ème} tranche :

- . Mme Martine LEHMANN et M. Christophe BLETZACKER de Schirrhein.
- . Mme Mégane MARTIN et M. Léon DECK de Schirrhoffen.

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

décide d'approuver la candidature de :

- . Mme Martine LEHMANN et M. Christophe BLETZACKER de Schirrhein.
- . Mme Mégane MARTIN et M. Léon DECK de Schirrhoffen.

C/ INFORMATIONS

Travaux

Tranche III :

- . Eclairage public en fonctionnement – rue de la Clairière et rue des Primevères.
- . Enrobés en place sur la quasi-totalité des espaces prévus.

Tranche IV :

- . Marchés en cours de notification.
- . Tarif des terrains à valider au prochain conseil municipal en début d'année.
- . Travaux pourront démarrer au 1^{er} trimestre 2017.

VI. CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE HAGUENAU : DESIGNATION DU DELEGUE DE LA COMMUNE ET DE SON SUPPLEANT

Dans le cadre de la création au 1^{er} janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, les communes et les communautés de communes de la Région de Haguenau, de Bischwiller et Environs, de la Région de Brumath et du Val de Moder ont décidé de proposer au Préfet, par délibérations respectives, de fixer le nombre total des sièges au sein du futur conseil communautaire à 74 et de les répartir à la représentation proportionnelle, selon les règles de droit commun.

Par arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, le Préfet a décidé de fixer à 74 le nombre de conseillers communautaires, dont un délégué du conseil municipal de Schirrhein.

Les modalités de désignation des conseillers communautaires entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux sont fixées à l'article L.5211-6-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque dans le cadre d'une fusion d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, le nombre de sièges attribués à la commune est inférieur au nombre de conseillers communautaires élus à l'occasion du précédent renouvellement général du conseil municipal, et que la commune ne dispose que d'un seul siège, le CGCT prévoit que :

- Le délégué de la commune au sein du nouvel organe délibérant et son suppléant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour. La liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms, sans obligation de parité. Le scrutin se tient sans adjonction ni suppression de noms, et sans modification de l'ordre de présentation.
- La répartition du siège entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.
- Le second candidat de la liste qui a été élue devient conseiller communautaire suppléant. Au titre du dernier alinéa de l'article L.5211-6 du CGCT, il peut participer avec voix délibérative aux réunions de l'organe délibérant en cas d'absence du conseiller titulaire, dès lors que ce dernier en a avisé le président de l'EPCI ; et il est destinataire des convocations aux réunions de l'organe délibérant, ainsi que des documents annexés à celles-ci.

La liste suivante a été enregistrée :

Liste Patrick SCHOTT

1. M. Patrick SCHOTT
2. Mme Françoise KEIFF

Vous êtes ainsi invités à élire le conseiller municipal de SCHIRRHEIN qui siégera au sein du futur conseil de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, ainsi que son suppléant.

DECISION

Le Conseil municipal,

sur la proposition du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5210-1-1, L.5211-6-1, L.5211-6-2, L.5211-41-3 et L.5216-1

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant schéma départemental de coopération intercommunale

Vu la délibération du Conseil municipal de Schirrhein du 16 juin 2016

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération de Haguenau

Vu les résultats du scrutin à bulletins secrets organisé ce jour :

- nombre de présents : 13 + 3 pouvoirs
- nombre de votants : 16
- nombre de bulletins nuls ou blancs : 1
- nombre de suffrages exprimés : 15

- Liste Patrick SCHOTT : 15 voix.

. ELIT M. Patrick SCHOTT en tant que délégué titulaire du Conseil municipal qui siégera au sein du futur conseil de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, et Mme Françoise KEIFF en tant que suppléant.

VII. CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE «DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE»

Présentation faite par le maire :

« La commune ne dispose actuellement pas de commission communale spécialement dédiée au développement économique.

Les nombreux échanges que j'ai eu avec les entreprises à l'occasion des locations de l'espace artisanal «la chocolaterie» et suite à la réunion que j'ai organisé avec l'ACAB, j'ai vu qu'il y avait un réel intérêt et besoin à s'occuper spécifiquement de ces questions. L'instauration du PLUi au printemps 2017 et la conversion du dépôt municipal actuellement en zone N, en zone UX1 (zone pour de l'activité), justifie une telle commission.

J'ai fait un appel à candidature dans le groupe majoritaire. Pour le groupe minoritaire, j'ai consulté Christian SCHOTT qui me paraissait le plus proche de ce type de question, compte tenu de son activité professionnelle et extra professionnelle.

Il est proposé que la commission «Développement Economique» soit composée de :

- . Bernard BECK : PLUi, présence sur le terrain
- . Isabelle HALTER : Budget, montage de dossiers
- . Christian SCHOTT : Exploitant agricole, fonctions au niveau de la chambre d'agriculture, représentation dans différentes structures, Président de la caisse locale de la Moder du Crédit Agricole Alsace-Vosges
- . Jérémie SCHNEIDER : Réseaux, eau/assainissement
- . Christel BUCHEL : Animation, communication
- . Gérard HALTER : SCOTAN, aménagement du territoire
- . Jacky BRUCKER : Relation avec les associations
- . Patrick SCHOTT : Président de la commission, de droit.

Je pense que le groupe est équilibré et que toutes les compétences sont représentées, et propose au conseil municipal d'approuver le principe de création de cette nouvelle commission, ainsi que sa composition ».

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la création de la commission communale « développement économique »
- En valide la composition, selon les propositions présentées par le maire.

VIII. DEMANDE DE SUBVENTION DE LA COMMUNE AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE – AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ESPACE ARTISANAL «LA CHOCOLATERIE»

Le maire indique au conseil municipal que la commune pourrait bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 7.000,- € au titre de «l'enveloppe parlementaire» de Monsieur le Député Claude STURNI, dans le cadre du financement du projet d'aménagement extérieur de l'espace artisanal «la Chocolaterie», dont l'exécution est prévue au cours du 1^{er} semestre 2017.

Sur proposition du maire, après délibération,

le conseil municipal :

- . confirme l'approbation de cette opération d'investissement et son exécution au cours du 1^{er} semestre 2017
- . sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle au titre de l'enveloppe parlementaire de Monsieur le Député Claude STURNI
- . approuve le plan de financement de ce projet comme suit :

Travaux de voirie :	62 868,36 € TTC
Travaux d'éclairage public :	<u>16 071,00 € TTC</u>
Total	78 939,36 € TTC

Base H.T.	65 782,80 €
-----------	-------------

Plan de financement :

FCTVA 15,761 sur TTC :	12 441,63 €
D.E.T.R. 2017 – 20 % sur H.T. :	13 156,56 €
Enveloppe parlementaire :	7 000,00 €
Autofinancement communal :	46 341,17 €

IX. TARIFS COMMUNAUX 2017

Le maire revient sur ce point, déjà abordé lors de la présente séance au point IV. Commission des finances – «Tarifs», et soumet les propositions de variation de la commission au conseil municipal, à savoir :

Tarifs de mise à disposition de l'espace socioculturel :

Catégorie «associations ou particuliers hors Schirrhein» :

- . Espace bar, charges incluses : de 315,- € à 420,- €
- . Salle complète, hors cuisine, charges incluses : de 790,- € à 840,- €
- . Salle complète, charges incluses : de 945,- € à 1.160,- €

ceci avec effet du 1^{er} janvier 2017.

Cette disposition est validée par le conseil municipal,

par 12 voix pour

4 voix contre (Bernard BECK, Jacky BRUCKER, Christel BUCHEL, Martine FOHR).

Concession de cavurnes

Tarifs de concession suivants à compter de 2017 :

- . 15 années, de 1.000,00 € à 1.200,00 €.
- . 30 années, de 1.700,00 € à 2.000,00 €.

Application du même tarif de concession que pour les sépultures traditionnelles lors du renouvellement de la concession d'une caverne.

Cette disposition est validée par le conseil municipal,

par 15 voix pour

1 abstention (Mme Martine FOHR).

X. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE 2016 – N° 01

Le conseil municipal,

à l'unanimité des membres présents,

approuve la décision budgétaire modificative n° 01, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses		Budget primitif	Variation
023	Virement section investissement	307 000,00 €	117 000,00 €
Recettes			
7551	Excédent budgets annexes (lotissement)	180 000,00 €	117 000,00 €

Section d'investissement

Dépenses			
2313-13	Chocolaterie	206 868,00 €	40 000,00 €
2315-22	Voie multimodale	90 000,00 €	90 000,00 €
231-23	Chemin de Drusenheim	30 000,00 €	17 000,00 €
2313-99	Divers bâtiments	56 526,00 €	15 000,00 €
			162 000,00 €

Recettes			
021	Virement section de fonctionnement	307 000,00 €	117 000,00 €
10223	Taxe aménagement	8 000,00 €	25 000,00 €
1321	Etat	100 000,00 €	- 3 000,00 €
1322	Région	25 000,00 €	- 5 000,00 €
1323	Département	25 000,00 €	- 8 000,00 €
13248	Communes (Schirrhoffen)	40 000,00 €	30 000,00 €
1328	«Autres»	18 000,00 €	6 000,00 €
			162 000,00 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT «LES MYRTILLES – 3EME TRANCHE»

-Opération d'ordre – mouvements de stocks –

Section de fonctionnement

Dépenses

71355	Variation stock terrains aménagés	555 622,38 €
-------	-----------------------------------	--------------

Recettes

71355	Variation stock terrains aménagés	711 314,41 €
-------	-----------------------------------	--------------

002	Report excédent 2015	555 622,38 €
-----	----------------------	--------------

		<u>1 266 936,79 €</u>
--	--	-----------------------

	Excédent =	711 314,41 €
--	------------	--------------

Section d'investissement

Dépenses

001	Report déficit 2015	555 622,38 €
-----	---------------------	--------------

3355	Travaux	711 314,41 €
------	---------	--------------

		<u>1 266 936,79 €</u>
--	--	-----------------------

Recettes

3355	Travaux	555 622,38 €
------	---------	--------------

	Déficit =	711 314,41 €
--	-----------	--------------

XI. INFORMATIONS

A/ PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS

Le maire présente celui-ci au conseil municipal :

Communauté de communes de Bischwiller et environs – Plan pluriannuel d'investissements
2017 – 2021

Budget principal

Objet	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rue de Marienthal	160 000,00 €					
Accueil périscolaire		100 000,00 €	470 000,00 €	170 000,00 €		
Rue du Foyer				255 000,00 €		
Rue Principale (Forêt/Foyer)					410 000,00 €	

Budget assainissement

Rue du chemin de Fer	360 000,00 €
----------------------	--------------

Rue de la Gare	70 800,00 €
----------------	-------------

Le conseil municipal en prend acte.

B/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

A/ DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le maire informe le conseil municipal qu'en qualité de Vice-Président de la communauté de communes de Bischwiller et environs, agissant par délégation du Président, il a décidé de renoncer à faire usage du droit de préemption urbain pour les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- . Maison et terrain, 118 a, rue Principale, avec 9,69 ares
- . Maison et terrain, 10, rue Principale, avec 6,32 ares
- . Maison et terrain, 9, rue des Genêts, avec 2,75 ares
- . Maison et terrain, 155, rue Principale, avec 3,97 ares
- . Terrain, Neuen Acker, 22,16 ares.

C/ RAPPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BISCHWILLER ET ENVIRONS – 2015

Le maire fait savoir au conseil municipal que les rapports :

- . d'activités
- . sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement ont bien été réceptionnés et sont consultables par tout conseiller au secrétariat de la mairie.

D/ TAXE FONCIERE – DEGREVEMENTS POUR PERTE DE RECOLTES

M. Christian SCHOTT informe le conseil municipal des dégrèvements d'office pour pertes de récoltes de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 2016 établies aux noms des propriétaires de parcelles agricoles, mesures décidées par le Gouvernement. Le code rural prévoit que, lorsque le propriétaire dégrévé n'est pas l'exploitant des terres, il a l'obligation de restituer ce dégrèvement à son locataire exploitant.

Le maire indique que la commune a bien réceptionné les remboursements de taxe foncière correspondants qui seront effectivement reversés aux exploitants concernés.

E/ CHRONIQUE MUNICIPALE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

26.09. Conseil communautaire

03.10. Réunion du CCAS

04.10. Rencontre avec l'équipe pédagogique de l'école élémentaire

- 07.10. Rencontre avec le Docteur AUBRY pour voir l'intérêt de créer une maison de la santé (Isabelle et Célia)
- 12.10. Rencontre avec M. DERSE de l'ATIP pour évoquer la question du Neuen Acker et de son urbanisation
- 13.10. Commission des finances de la communauté de communes en mairie de Schirrhoffen
- 14.10. Rencontre avec le Colonel MUTIN à la caserne des pompiers pour la question du rapprochement de l'UT de Schirrhein/Schirrhoffen avec Soufflenheim au lieu de Bischwiller
- 15.10. Matinée du SCOTAN à Walbourg
- 16.10. Dimanche – Messe des Récoltes
- 17.10. Rencontre à la mairie avec les représentants de la Poste et un architecte du cabinet WALTHER
- 17.10. Conférence co-organisée par la commune et l'ACAB à l'ESC (thème Economie)
- 18.10. Rencontre maire et enseignants de l'école maternelle, à leur demande
- 20.10. Réunion de l'ensemble des maires des 36 communes pour un point d'étape de la communauté d'agglomération
- 21.10. Labellisation de la Maison des Services de Bischwiller
- 22.23.10. Exposition Reg'Arts
- 24.10. Rencontre avec Anne-Marie GENTNER, responsable de la bibliothèque et présidente de l'OSCL – Evolution des structures
- 24.10. Conseil communautaire
- 03.11. Rencontre avec les chauffeurs de la navette communale
- 04.11. Conseil d'école : école maternelle
- 05.11. Assemblée Générale du Cercle de Généalogie
- 06.11. Personnes méritantes à Schirrhoffen
- 07.11. Commission travaux et urbanisme
- 08.11. Conseil d'école : école élémentaire
- 09.11. Rencontre Région, Architecte, Bureau d'étude pour le projet de rénovation de l'école élémentaire
- 11.11. Cérémonie du 11 novembre au monument aux morts «rénové»
- 15.11. Commission intercommunale – communauté de communes voirie / assainissement à Kaltenhouse
- 17.11. Commission travaux / urbanisme à l'école élémentaire en présence de l'architecte et du bureau d'étude
- 18.11. Rencontre avec la directrice d'école pour le projet de l'école élémentaire
- 18.11. Portes ouvertes du RAM – Relais d'Assistantes Maternelles
- 19.11. Réunion «Faire équipe pour nos territoires» à l'Hôtel du Département
- 20.11. 1^{er} tour des primaires de la droite et du centre
- 21.11. Commission communication
- 23.11. Réunion à Brumath de l'ensemble des conseils municipaux des 36 communes de la future communauté d'agglomération
- 24.11. Réunion avec la Sous-Préfète sur la question du renforcement de la sécurité et de la protection des établissements scolaires
- 27.11. Fête des aînés à l'espace socioculturel. Merci à tous pour votre aide et Bravo à Isabelle pour l'organisation
- 27.11. 2^{ème} tour de la primaire de la droite et du centre
- 28.11. Commission communale des finances
- 29.11. COPIL périscolaire communauté de communes

- 01.12. Réunion des 36 maires de la future communauté d'agglomération pour un point d'étape : pacte financier, question d'urbanisme
- 02.12. Assemblée générale des maires du Département du Bas-Rhin en présence du Président du Sénat, M. LARCHER
- 03.12. Tournée des chantiers avec le conseil municipal : école maternelle, espace artisanal «La Chocolaterie», voie multimodale
- 05.12. Dernier conseil communautaire
- 06.12. Commission travaux / urbanisme
- 09.12. Réunion des 36 maires de la future communauté d'agglomération pour une CLECT préfigurative : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, CVAE CFE – fonctionnement FPU
- 11.12. Concert de Noël à l'église Saint-Nicolas de la musique Harmonie, Chorale Sainte-Cécile et les voix du C(h)oeur
- 14.12. Sortie «cinéma» avec tous les enfants de l'école élémentaire